



CA de l'École polytechnique du 8 décembre 2022

Pièce n°02

Compte rendu de la 204^{ème} séance du 8 novembre 2022

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique (CA) s'est réuni pour une séance exceptionnelle le 8 novembre 2022. La séance est ouverte à 8 heures 00 et se tient en visioconférence. Le dossier du CA a été transmis dans son intégralité aux administrateurs sur la plateforme du CA et des pièces complémentaires ont été adressées la veille aux administrateurs.

Le Président accueille Laura Chaubard, ingénieure générale de l'armement nommée Directrice générale de l'École polytechnique en octobre 2022 ainsi que Christophe Mauriet, Secrétaire général pour l'administration du ministère des Armées, qui remplace Isabelle Saurat au sein du CA. Les 20 membres votants présents en visioconférence en début de séance seront rejoints par Aldjia Mazari. 3 membres absents ont conféré un pouvoir :

- Stéphane Mallat a donné pouvoir à Benjamin Werner
- Frédéric Mazzella a donné son pouvoir à Éric Labaye
- Jean-Luc Tavernier a donné son pouvoir à Luc Rousseau

4 membres présents ont donné pouvoir en cours de séance :

- Emmanuel Chiva a donné son pouvoir à Laura Chaubard à 8 heures 59
- Christophe Mauriet a donné son pouvoir à Élisabeth Crépon à 9 heures 08
- Anne-Sophie Barthez a donné son pouvoir à Cyril Moulin à 9 heures 13
- Pascale Sourisse a donné son pouvoir à Marwan Lahoud à 9 heures 01

Le Président constate que le quorum est atteint avec 23 votants présents en début de séance. Tous les membres ayant voix consultative et les invités sont présents à l'exception du Général Bellot des Minières et de Selim Khouaja, représentant des Bachelors. Anne Trotoux-Coppermann, directrice de la communication de l'École polytechnique, participe également à la séance.

Sujet unique : Implantation d'un centre de recherche LVMH sur le parc d'innovation

Le Président rappelle que ce sujet a été discuté aux mois de juin et septembre 2022. Dans le cadre du protocole foncier signé en 2021, l'EPAPS sollicite l'avis du CA de l'École polytechnique sur le projet déposé par LVMH d'implantation sur le parc d'innovation. Une extension du délai initial de 3 mois a été obtenue, et il est aujourd'hui demandé au CA de statuer. Les trois axes de recherche relatifs à ce partenariat avec LVMH ont été présentés en septembre (matériaux durables, IA et sciences du vivant) et le CA a échangé sur l'approfondissement des tenants et aboutissants de ce partenariat stratégique. Benoît Deveaud présentera les avancées réalisées. Le CA de l'Institut Polytechnique de Paris a émis un avis favorable sur les axes de ce partenariat stratégique, qui est établi entre LVMH et IP Paris.

Les grands principes du partenariat sont les suivants : partenariat de 10 ans renouvelable (pérennité), co-construction (comité stratégique, participation d'IP Paris au conseil scientifique du centre de recherche LVMH), prise en compte de la recherche appliquée et de la recherche fondamentale (projets de collaboration et projets « bluesky »), impact pour les étudiants (formation et innovation), intégration sobre dans le campus, éléments de confidentialité. La veille, quelques éléments de clarification ont été transmis sur ce partenariat : la recherche de long terme (sous forme de mécénat) n'est pas conditionnée au montant de collaboration. Au-delà des éléments financiers confirmés pour l'axe des matériaux, il a été acté que l'ampleur des programmes de recherche sur les deux autres axes serait de la même ambition.

Benoît Deveaud s'exprime à la fois en tant que directeur de la Recherche de l'École polytechnique et président du comité Enseignement et Recherche de l'Institut Polytechnique de Paris. Il est profondément convaincu de l'importance d'avoir des entreprises installées à proximité du campus : toutes les grandes universités ont mis en place cette proximité entre structures académiques et centres de recherche de partenaires industriels. La réponse des laboratoires sur une possible collaboration avec LVMH a été très rapide et fournie. Cette dynamique a permis de construire collectivement le socle scientifique permettant d'envisager une collaboration avec LVMH. Les pistes de collaboration ont été identifiées dans trois domaines : sciences des matériaux, ingénierie pour la santé, science des données et IA. Depuis le mois de juillet, la poursuite des discussions a permis d'envisager un montant de collaboration estimé à 5 millions d'euros pour 10 ans sur l'axe des sciences des matériaux et ces montants continuent à être affinés pour les deux autres axes. Ces collaborations sont très importantes pour la stratégie d'IP Paris et devraient notamment permettre de mettre le centre d'étude sur les matériaux et le centre d'étude sur la santé à la maille souhaitée. Le lancement de cette collaboration est une opportunité que l'Institut Polytechnique de Paris ne peut pas manquer.

Le Président invite Laure Fau, Secrétaire générale de l'École polytechnique, à commenter le mémorandum reçu la veille de l'avocat saisi par la Sphinx.

Laure Fau indique que ce mémorandum vise à démontrer que le vote des administrateurs serait « téméraire », mais les arguments avancés sont contestables. L'argument « *d'illégalité de la conclusion d'un partenariat avec une entreprise* » est faux, car l'École polytechnique peut nouer des partenariats avec des entreprises comme tous les EPSCP et organismes de recherche (article 2 du décret statutaire de l'École polytechnique). Cet argument d'illégalité se retrouve dans l'ensemble de la note et notamment dans la contestation de la légalité du droit de veto de l'École polytechnique évoqué dans le protocole foncier. D'autres arguments sont également avancés, tels que celui d'une mauvaise information du Conseil d'administration, car « *le partenariat proposé porte sur 10 ans et ne couvre pas l'intégralité de la période pour laquelle la parcelle est cédée* » : la volonté de définir un partenariat scientifique sur 10 ans, renouvelable, vise à informer au mieux les administrateurs des projets avec LVMH. D'autres arguments ne sont pas juridiques : jugement de valeur de l'avocat sur la qualité du partenariat, critique du périmètre du projet au regard des règles de la ZAC, mélange des projets d'implantation du centre LVMH et de rénovation de la boîte à claques (mécénat). Ces arguments sont aisément rejetables. Quant au mécénat, les services juridiques de l'École polytechnique recommandent de retenir comme principal critère de décision l'engagement portant sur les contrats de recherche et de considérer l'engagement de mécénat comme un plus. Une convention sera passée pour chaque opération de mécénat et identifiera les éventuelles contreparties.

Le Président ouvre la discussion.

Emmanuel Chiva estime que la proximité entre centres académiques et laboratoires de recherche est intéressante, au-delà du premier cercle classique de la base industrielle et technologique de défense. Dans une ambition de rayonnement, il est pertinent de pouvoir travailler avec des entreprises qui participent à l'effort de la nation sans être directement concernées par l'effort de défense. Le ministère des Armées travaille aujourd'hui avec L'Oréal qui lui a cédé un certain nombre de brevets dans les sciences du vivant (traitement des grands brûlés). Les trois axes du partenariat sont prioritaires pour le ministère des Armées, qui émet un avis favorable sur ce projet d'implantation, tout en demandant à l'École polytechnique de rester vigilante au maintien du niveau d'ambition des axes du partenariat et des contrats de recherche.

Le Président confirme que l'École polytechnique aura cette vigilance.

Luc Rousseau indique que le ministère de l'Économie est favorable à la résolution proposée. Le projet est conforme aux attentes de développement d'une technopole de référence et d'envergure mondiale autour de l'X, ainsi qu'aux critères élaborés par le CA pour favoriser l'arrivée d'entreprises à la périphérie de l'École polytechnique. Les perspectives de synergies de R&D partenariales sont fortes avec l'École polytechnique et renforcent la stratégie nationale. Il espère que l'implantation d'un leader mondial français sur l'Innovation Park attirera d'autres partenaires. Voir partir ce projet ailleurs serait totalement contre-productif.

Anne-Sophie Barthez indique que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est extrêmement favorable à ce partenariat et au renforcement des partenariats publics-privés dans l'enseignement supérieur, dont la proximité géographique sur un campus est déterminante. Cette faveur pour les partenariats n'empêche pas la vigilance et le dialogue. Aucun des deux partenaires ne doit être placé entre les mains de l'autre : il faut coconstruire autour des trois objets de recherche identifiés et qui sont au cœur des grands défis sociétaux. Le critère de durabilité est important et il existe bien une décorrélation entre ce niveau de partenariat et celui des autres collaborations. Enfin, ce partenariat aura des conséquences sur la qualité de la formation et des enseignements.

Marwan Lahoud s'exprime au nom des anciens élèves. Forte de l'expérience Total, l'association a lancé un sondage auprès de ses 11 000 adhérents (dont les actuels élèves « membres stagiaires »), pour éviter toute ambiguïté. Le taux de réponse a été de 29 %. Dans la première partie du sondage, les répondants se sont prononcés à 88 % en faveur des partenariats publics/privés. Dans la deuxième partie du sondage, 54 % des répondants se sont déclarés entièrement en accord avec les critères selon lesquels l'École polytechnique sélectionne ses projets (contenus en matière de recherche, soutenabilité/durabilité, l'impact sur l'enseignement, l'impact sur la réputation de l'École polytechnique). 22 % des répondants estiment que les partenariats de recherche devraient être le critère prépondérant et 16,8 % privilégient l'impact social et environnemental, 4,8 % ne se prononcent pas et 2,8 % estiment que l'apport financier devrait être le critère principal. 61,7 % des répondants sont favorables au partenariat avec LVMH, 32,7 % y sont défavorables et 5,6 % ne se prononcent pas. Dans une dernière question, 53,3 % des répondants approuvent l'emplacement du centre de recherche LVMH. Au vu de ces résultats, il votera en faveur de la résolution.

Le Président remercie l'association de ce travail.

Frédéric Oudéa s'exprime au nom de la Fondation et se déclare favorable à ce partenariat. L'enjeu des moyens financiers est essentiel pour l'avenir de l'École polytechnique et les

comparaisons internationales sont édifiantes. Pour rester dans une compétition internationale, la voie des partenariats publics privés et des entreprises engagées doit être encouragée. Le fait que LVMH, qui est une très grande entreprise française, s'intéresse à l'École polytechnique est une chance : le contenu du partenariat est validé dans son intérêt scientifique et le vrai sujet est de s'assurer de l'ambition du programme. Un deuxième échec serait très inquiétant.

Christophe Mauriet estime que ce partenariat est exemplaire sur la dynamique de développement de la recherche en France et sur les relations entre les mondes académiques et industriels. Fort de sa précédente expérience de directeur général adjoint de l'Institut Pasteur, il indique que la démarche consistant à se rapprocher d'entreprises industrielles, à apprendre à se connaître mutuellement et à trouver des terrains d'entente est longue et aléatoire. Le partenariat proposé est une preuve de concept, qui se doit de réussir. L'École polytechnique s'est assurée de l'opportunité des thèmes de recherche et des modalités de mise en œuvre du partenariat, qui est la combinaison d'une part de pure libéralité (mécénat) et d'une part transactionnelle (avantages réciproques). Il se déclare très favorable à ce partenariat.

Silke Biermann fait part des différents points soulevés par le corps professoral : le désir de voir se développer le centre de recherche pour favoriser la création scientifique ; l'intérêt d'une recherche en prise avec les applications et les réalités sociales et économiques ; un attachement aux interactions avec les acteurs industriels. Elle donne lecture de la déclaration du Sénat des professeurs, qui salue la création du centre LVMH dans l'Innovation Park. Les enseignants se réjouissent que la dernière version du partenariat ait levé leurs inquiétudes et saluent la mobilisation et l'écoute du Président et de son équipe. Les enseignants sont confiants sur le fait que le projet permettra de réaliser des opérations d'envergure sur les trois thématiques et espèrent qu'il sera bientôt considéré comme une réussite pour les deux parties.

Le Président salue le travail des enseignants-chercheurs depuis plusieurs mois.

Eva Berneke félicite l'École polytechnique d'avoir inclus tous les acteurs dans les réflexions et notamment les enseignants-chercheurs. Il est important de mettre en place des collaborations durables entre l'industrie et l'École polytechnique. Ce partenariat est un élément clé du plan stratégique de développement de l'École polytechnique, ainsi que de son plan financier. Le Conseil d'administration a la responsabilité de ne pas priver l'École polytechnique des moyens financiers lui permettant de se développer dans la durée. Refuser ce partenariat impacterait négativement l'image de l'École polytechnique.

Le Président confirme la nécessité de s'assurer que les éléments de recherche et financiers du COP marchent de pair.

Pascale Sourisse apporte son plein soutien à ce projet, très bien travaillé et avec des thématiques très intéressantes pour l'École polytechnique et pour la société. L'École polytechnique a absolument besoin de ces partenariats avec les entreprises pour développer sa recherche, tant au plan financier qu'en termes d'images, car elle doit montrer qu'elle est capable de mettre en place des partenariats favorables avec les entreprises. Il faut profiter de la volonté de LVMH de développer un partenariat avec l'École polytechnique et avec IP Paris. Il permettra non seulement d'accélérer sur des thématiques de recherche importantes, mais également d'avoir un effet d'image très positif. Il serait catastrophique pour l'École polytechnique d'envoyer une nouvelle fois un signal négatif sur les partenariats.

Aldjia Mazari indique que les représentants des personnels non académiques ont également souhaité sonder ces derniers, non sans quelques difficultés techniques. Sur 2 500 personnes

contactées, 533 ont répondu : 60 % des répondants ont indiqué appartenir au corps académique et 40 % ont indiqué avoir une activité de soutien. À la question « Êtes-vous favorable à l'implantation d'un bâtiment destiné à accueillir un centre de recherche LVMH à proximité immédiate du Campus ? », 30 % des répondants ont répondu oui, 56,6 % ont répondu non et 13,5 % ne se sont pas prononcés. Les représentants du personnel ont été très choqués par l'insistance proche du harcèlement de la Sphinx. De nombreux personnels ont été heureux que leur avis soit enfin demandé. Les personnels ne sont absolument pas opposés aux partenariats publics/privés et certains laboratoires le font déjà depuis plusieurs années. Les grands principes de l'accord concernent IP Paris, qui semble trop absent des débats, tout comme le CNRS. Le projet a été bien mené, mais tout le monde n'a pas été consulté. De nombreux éléments semblent encore instables et elle se déclare gênée par l'urgence soulevée par certains à signer ce partenariat, au risque de ruiner l'image de l'École polytechnique. En conclusion et compte tenu des résultats du sondage, elle s'abstiendra sur ce vote.

Benjamin Werner précise que le Sénat des professeurs soutient ce partenariat parce qu'il est utile et peut fonctionner, et pas seulement pour des questions de principe. Les enseignants ont un bon espoir que ce partenariat soit une base pour faire réussir ce projet.

Le Président confirme que le travail collectif avec les équipes de recherche se poursuit.

Pascale Sourisse se déconnecte et donne son pouvoir à Marwan Lahoud à 9 heures 01.

Lucas Gierczak-Galle salue l'immense travail réalisé par les équipes d'IP Paris et par les chercheurs qui ont élaboré des projets de recherche en phase avec ceux de LVMH. Il continue à s'interroger sur l'alignement de ce projet et des projets de recherche LVMH avec l'intérêt général : certains collègues éprouvent une forte gêne éthique à être associés à LVMH et à un potentiel *greenwashing*. L'intérêt de ce partenariat semble plus évident pour LVMH que pour IP Paris. Les grands principes du projet ne semblent pas garantir une indépendance suffisante pour la recherche effectuée ni une pérennité financière de collaboration. Il partage certains arguments du Conseil académique, qui a regretté que les interpellations des élus n'aient pas toujours été entendues et l'absence d'un cadre clair pour la construction du parc d'innovation (vente définitive d'un terrain versus des collaborations sur 10 ans et des contributions financières sur 7 ans). Le Conseil académique demande également des modalités claires permettant l'installation d'une pluralité d'entreprises de tailles diverses et des engagements clairs et fermes des différents partenaires. Enfin, il demande que la part du mécénat soit « très importante ». Les sommes en jeu paraissent faibles au regard du caractère historique de la décision du CA. Enfin, recevoir de nouveaux éléments importants la veille du CA ne permet pas de délibérer sereinement. Au vu de l'opposition assez franche des élèves de l'X, des Bachelors et d'une partie des personnels, il votera contre cette résolution.

Jean-Luc Moncel indique que le devoir de confidentialité n'a pas permis aux représentants du personnel de réaliser un sondage au plus près de la réalité. Malgré plusieurs présentations aux personnels et aux élèves, aucune vision de l'évolution du projet ne leur a été rendue accessible. Les projets d'entreprises à venir seraient incubés soit dans le centre d'innovation de l'Institut Polytechnique de Paris, soit confiés au centre de recherche LVMH. Dans ce deuxième cas, il s'inquiète de « l'emprise » de LVMH et de sa capacité à orienter les thèmes proposés par ces start-ups ou par de nouvelles collaborations, sans avoir une réelle vision de ce qui se fait, sous couvert de confidentialité. Le dossier présenté semble avoir été élaboré dans l'urgence : l'implication de tous dans sa rédaction aurait probablement facilité les discussions. Il regrette également que les partenaires ONR ne soient pas évoqués. Il a toutefois apprécié que le projet scientifique soit élaboré avant la délibération du CA, ainsi que les échanges avec la Direction. Il salue le fait que les 5 millions d'euros de mécénat soient décorrélés des

collaborations. L'intérêt de LVMH pour l'École polytechnique et IP Paris ne peut que renforcer l'attractivité au plan international. Pour l'ensemble de ces raisons, il ne votera pas contre ce projet mais s'orientera probablement vers une abstention. Il suggère de prévoir une strate intermédiaire permettant d'éclairer le comité stratégique, comme une unique commission scientifique regroupant les trois thématiques évoquées dans le partenariat, ce qui donnerait une vision transversale et équilibrerait l'expertise d'entrepreneuriat de LVMH et l'expertise scientifique d'IP Paris.

Christophe Mauriet se déconnecte et donne son pouvoir à Elisabeth Crépon à 09 heures 08.

Loman Sezestre indique que les représentants des élèves ont réalisé en octobre un sondage auprès des élèves des promotions X19 à X21, qui a obtenu un taux de participation de 55 % : 43 % se sont déclarés défavorables à l'implantation d'un centre de recherche LVMH, 23 % se sont déclarés favorables et 25 % ont souhaité s'aligner sur la position des professeurs et des doctorants. Les points forts les plus fréquemment cités sont les financements supplémentaires de la recherche et les points faibles le plus fréquemment rapportés sont l'association de l'image de X à celle de LVMH, le manque d'impact pour l'intérêt général et une installation définitive du bâtiment LVMH aux abords du Campus. Ce projet est clivant au sein des promotions. Afin de prendre en compte l'avis des élèves, leurs représentants prendront en compte l'avis des personnels de recherche, des doctorants et des professeurs. Ils se réjouissent du renouvellement de l'ambition des 30 millions d'euros, mais émettent une réserve sur l'éventuelle participation des chercheurs de LVMH à l'élaboration des modules de formation et à leur enseignement, évoquée dans une annexe.

Le Président précise que cette annexe ne cite que des exemples d'action, qui sont à la main de l'École polytechnique.

Paul Lesur remercie la Direction et LVMH pour l'ensemble des échanges constructifs qui ont permis d'intégrer certaines remarques des représentants des élèves. Le vote de ces derniers reflétera les positions des élèves. La majorité relative défavorable s'explique par la présence de personnes totalement opposées au projet d'Innovation Park ou opposées à l'implantation de LVMH. Une majorité des élèves est favorable aux partenariats de recherche publics-privés. Les votes des représentants s'attacheront à refléter au mieux l'avis des élèves sur le partenariat de recherche et sur l'implantation de manière plus générale.

Jérémy Huet salue le travail réalisé et notamment celui des enseignants-chercheurs. Les personnels techniques, administratifs et de recherche ne se sentent pas concernés ou sont opposés à ce projet d'implantation d'un centre LVMH sur le campus. Ils sont gênés par sa proximité et par son emplacement et pensent qu'elle devrait rejoindre les autres entreprises du campus. Le personnel estime que l'Innovation Park devrait être réservé à des entités publiques et académiques. Le personnel estime ne pas avoir été suffisamment informé sur le processus de choix des prospects et s'inquiète par ailleurs de la temporalité du projet (que se passera-t-il si le bâtiment n'est pas achevé en 2026, sachant qu'un élément essentiel de ce partenariat est la proximité avec les chercheurs ?). Certaines zones de ce partenariat restent encore floues (composition du comité stratégique, participation aux formations, éventuelle signature par les établissements membres de l'IP Paris et par le CNRS). Compte tenu des résultats majoritairement défavorables du sondage, il votera contre ce projet.

Nouria Hernandez indique n'avoir aucune illusion sur les motivations des entreprises, mais estime qu'on ne pourra rien réaliser en faveur du climat et de la durabilité sans elles. Cette discussion est très défensive : elle voit dans ce partenariat une possibilité offerte à l'X de participer à des projets de recherche sur la durabilité et de garantir leur qualité. Il faut peupler

le parc d'innovation à côté de l'X : commencer par un géant n'est pas défavorable, car sur le long terme, l'installation de LVMH attirera des petites et moyennes entreprises.

Elisabeth Crépon s'exprime en tant que directrice de l'ENSTA Paris et au titre de l'Institut Polytechnique de Paris. Ce partenariat important concerne des activités de recherche qui soutiennent les centres interdisciplinaires, colonne vertébrale du travail de recherche mené à IP Paris. Un important travail a été réalisé pour aligner les attentes et les expertises scientifiques des collègues d'IP Paris. Certains éléments seront précisés avec LVMH. Le CA d'IP Paris a donné un avis favorable à ce projet de partenariat. Les étudiants et doctorants d'IP Paris soutiennent le projet. Elle votera positivement sur ce projet.

Paul Lesur annonce que les représentants des élèves s'abstiendront sur ce vote. Il est important de noter que 43 % des élèves sont contre le projet.

Le Président rappelle que le processus de choix des prospects est décrit dans le protocole foncier de 2021 et prévoit que l'EPAPS ou l'École polytechnique propose des prospects. Le processus avec LVMH a commencé depuis deux ans avec une grande partie des personnels. Concernant l'innovation, les incubations de startups se feront dans le meilleur cadre possible. Il faut considérer ce projet comme une opportunité et non comme une contrainte. Le conseil stratégique mettra tous les acteurs autour de la table. Il retient l'idée d'un comité scientifique unique : les axes stratégiques sont pilotés par la science et les chercheurs CNRS seront bien sûr impliqués. La gouvernance sera à l'unanimité et équilibrée entre les parties. Il a bien noté l'importance de l'implication de tous autour de cette mise en œuvre et s'engage à la poursuivre dans la finalisation du partenariat et ses prochaines étapes.

Il remercie l'ensemble des administrateurs pour leurs commentaires. Il signale que 4 administrateurs ont quitté la séance et ont donné pouvoir : Anne-Sophie Barthez à Cyril Moulin, Emmanuel Chiva à Laura Chaubard, Christophe Mauriet à Elisabeth Crépon et Pascale Sourisse à Marwan Lahoud. Il dénombre 24 votants.

Aldjia Mazari regrette que les difficultés rencontrées pour réaliser le sondage auprès des personnels et le manque d'éléments à leur fournir. Elle aurait souhaité qu'il puisse être réalisé à l'échelle de l'Institut Polytechnique de Paris. Elle suivra le résultat du sondage en votant contre le projet.

Les représentants des élèves annoncent dans la zone de commentaires qu'ils partageront leurs votes avec une voix pour et une voix contre le projet.

Le Président précise que le processus du sondage peut être discuté et rappelle l'accord du CA d'IP Paris sur le partenariat académique.

Délibération n°1

Après examen et discussions des grands axes du projet décrit dans le dossier, le Conseil d'administration donne son accord à la majorité des 24 votants pour l'implantation du centre de recherche LVMH au sein du parc d'innovation et ce conformément au protocole foncier liant l'École polytechnique et l'EPA Paris Saclay, sous réserve de la finalisation et signature du partenariat stratégique IP Paris présenté en séance (4 voix contre, 1 abstention).

Le Président remercie les administrateurs et annonce qu'une communication aux médias est prévue dans la journée. Le prochain CA se tiendra le 8 décembre 2022.
La séance est levée à 09 heures 40.

Président	M. Eric LABAYE	Présent
Directrice générale	IGA Laura CHAUBARD	Présente
Membres représentant l'État		
Ministère des armées	M. Emmanuel CHIVA	Présent
	M. Christophe MAURIET	Présent
Ministère de la recherche	M. Cyril MOULIN	Présent
Ministère de l'industrie	M. Luc ROUSSEAU	Présent
Ministère de l'enseignement supérieur	Mme Anne-Sophie BARTHEZ	Présente
Ministère de l'économie	M. Jean-Luc TAVERNIER	Pouvoir
Membres choisis en raison de leur compétence		
Établissement d'ESR	IG1A Élisabeth CRÉPON	Présente
Établissement d'ESR	Mme Nouria HERNANDEZ	Présente
Représentant de l'AX	M. Marwan LAHOUD	Présent
Personnalités qualifiées	Mme Eva BERNEKE	Présente
	M. Stéphane MALLAT	Pouvoir
	M. Frédéric MAZZELLA	Pouvoir
	M. Frédéric OUDÉA	Présent
	M. Patrick POUYANNÉ	Absent
	Mme Pascale SOURISSE	Présente
Membres représentant le personnel d'enseignement		
	Mme Silke BIERMANN	Présente
	M. Benjamin WERNER	Présent
Élèves représentant les promotions		
	ASP Paul LESUR	Présent
	ASP Loman SEZESTRE	Présent
Membre représentant les étudiants en master et en doctorat		
	M. Lucas GIERCZAK-GALLE	Présent
Membres représentant le personnel de recherche et le personnel technique et administratif		
	Mme Aldjia MAZARI	Présente
	M. Jérémy HUET	Présent
Membre représentant le personnel de recherche affecté dans les laboratoires de l'École et dont elle n'est pas employeur		
	M. Jean-Luc MONCEL	Présent
Participants avec voix consultative		
Inspecteur de l'École	GAR Éric BELLOT DES MINIERES	Absent
Contrôleur budgétaire et comptable	M. Thierry PELLÉ	Présent
Agent comptable	Mme Marie-Christine BOURIQUET	Présente
Directeur de l'enseignement et de la recherche	M. Dominique ROSSIN	Présent
Secrétaire générale	Mme Laure FAU	Présente
Membres invités		
Chef de corps	COL Thibault CAPDEVILLE	Présent
Chargée de mission auprès de la Directrice générale	Mme Nadine BRIÈRE	Présente
Directeur de cabinet	M. Thomas DELOEIL	Présent
Représentant du programme Bachelor	M. Selim KHOUAJA	Absent
Directeur adjoint enseignement-recherche	M. Benoit DEVEAUD	Présent
Directrice de la communication	Mme. Anne TROTOUX-COPPERMANN	Présente
Commissaires aux comptes		
Mazars	Mme Valérie RIOU	Absent
KPMG	M. Yves DELMAS	Absent

CONSULTATION EN LIGNE